

Module de découverte professionnelle 6 heures (DP6)

Une éducation à l'orientation et à la citoyenneté

Mise à jour : 07/04/2011 - **Actualisation prévue :** avril 2012

Mots clés : classe de troisième - formation - métiers - DP6

Le module de "découverte professionnelle – 6 heures" n'est pas une option facultative. Il ne s'adresse pas à tous les élèves. Il concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation professionnelle à l'issue de la 3^e.

1. Objectifs

Il a pour but :

- ▶ d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
- ▶ de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.

Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :

- ▶ appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et acquérir le goût d'entreprendre ;
- ▶ mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième ;
- ▶ découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

2. Organisation

La classe 3^e DP6 est implantée, en général, en lycée professionnel, en concertation avec les équipes des collèges concernés, ou en collège, en partenariat avec un ou plusieurs LP qui assurent la DP6. Cette implantation est décidée par l'autorité académique. Une convention doit être signée entre le collège et le ou les lycée(s) professionnel(s).

En cas d'implantation en lycée professionnel, le règlement intérieur du lycée doit prévoir des dispositions spécifiques concernant l'accueil de collégiens de troisième.

L'inscription dans une telle classe de troisième incombe aux parents ou au responsable légal.

Il existe des classes de DP6 mutualisées par bassin : les élèves sont scolarisés au collège et font chaque semaine une séquence en lycée professionnel.

L'affectation fait l'objet d'une procédure particulière de la responsabilité de l'IA.

3. Horaires

Ce sont ceux d'une classe de troisième, sans Langue Vivante 2, mais avec 6 heures de découverte professionnelle. Les élèves gardent parfois la LV2 pour une orientation en lycée professionnel.

Ils sont inscrits au diplôme national du brevet soit en série collège (coefficient 1 pour l'option DP), soit en série professionnelle (coefficient 2 pour l'option DP).

4. Constitution de l'équipe éducative

Il est indispensable de constituer une équipe éducative et pédagogique motivée, qui accordera une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle, en s'appuyant sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents des élèves et les objectifs assignés à la classe.

Elle sera animée par un coordonnateur (en général, le professeur principal).

L'adhésion du COPsy ainsi que celle du CPE sont également indispensables.

5. Planning des séances

Un équilibre sera trouvé entre les heures consacrées à l'enseignement sur les entreprises et le monde du travail, à la découverte d'au moins 2 champs professionnels (en lycée professionnel), aux visites et aux séquences d'observation en milieu professionnel.

6. Évaluation des élèves

- ▶ Évaluation des fiches créées sur les champs professionnels étudiés ;
- ▶ restitution orale ;
- ▶ implication dans le travail personnel et dans le groupe ;
- ▶ stages et rapports de stage.

Les notes de découverte professionnelle sont prises en compte pour le DNB avec le coefficient 1 pour la série collège et 2 pour la série professionnelle.

À compter de la session 2011, le DNB atteste la maîtrise de toutes les compétences du socle commun. Les élèves disposent par ailleurs d'un livret attestant l'acquisition des compétences et connaissances (pour ce qui concerne la DP6, voir la fiche 8 des "[Repères pour la mise en œuvre au collège du livret de compétences](#)" d'Éduscol, pages 21 et 22).

7. Évaluation du dispositif

Le dispositif pourra être évalué en prenant en compte la réussite au DNB, la poursuite de scolarité des élèves après la troisième ainsi que par la diversité des secteurs d'activité des entreprises ayant accepté les stagiaires.

8. Taxe d'apprentissage

L'ouverture d'un module "découverte professionnelle 6h" ouvre droit à la perception de la taxe d'apprentissage. [Voir la fiche correspondante.](#)



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR

- [Arrêté du 14 février 2005](#) et son annexe, définissant les orientations pédagogiques de l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième ;
- [arrêté du 2 juillet 2004](#) relatif à l'organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième) ;
- [arrêté du 18 août 1999 modifié](#) : modalités d'attribution du DNB ;
- [circulaire n° 2006-051 du 27 mars 2006](#) : préparation de la rentrée 2006 (§ II).



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Ressources nationales](#) sur le site d'Éduscol ;
- [présentation de la découverte professionnelle](#) avec distinction option/module à voir sur le site d'Éduscol ;
- autre présentation des [distinctions entre l'option DP3 et le module DP6](#) : tableau comparatif sur le site de l'académie d'Amiens ;
- [dossier très complet](#) de l'académie de Bordeaux mis à jour en 2009 (voir notamment les compétences attendues, les grilles d'évaluation et des exemples de mise en oeuvre) ;
- [rapport de l'IGEN sur la DP6](#) (2007) : historique, constats et propositions.

Modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de 16 ans

- Code de l'éducation, partie réglementaire : [art. D 331-1 à 15](#) (accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel) ;
- [circulaire n° 2003-134 du 08 septembre 2003](#) : modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans.



BOÎTE À OUTILS

- [Vade-mecum "découverte professionnelle module 6 h"](#) enrichi d'exemples de mise en oeuvre et d'évaluation, à voir sur le site d'Éduscol ;
- [documents relatifs au positionnement des élèves, aux stages, au suivi](#), sur le site de l'académie de Limoges ;
- [exemple d'organisation d'une DP6](#) : orientations pédagogiques, mise en place, organisation retenue, ... (*doc.*, 697 Ko) ;
- [exemple de convention collège-famille](#) pour la découverte des formations des lycées professionnels (*doc.*, 34 Ko) ;
- [document d'accompagnement du module de découverte professionnelle 6 heures](#) en classe de 3^e (direction de l'enseignement scolaire du MEN, 2005) (*pdf*, 365 Ko) ;
- [le brevet des collèges en DP6](#) (notamment le contrôle continu) sur le site de l'académie de la Réunion ;
- [site ressource sur la DP6](#) de l'académie d'Orléans-Tours, avec de nombreux outils (pédagogie, évaluation, liaison avec le socle commun, liaison avec le monde professionnel, orientation, ...) ;
- [deux activités relatives à l'orientation](#) en classe de 3^e DP6 sur le site de l'ONISEP ;
- [exemple d'une convention cadre](#) (Éducation Nationale - Agriculture - Région - chambres de métiers et de l'artisanat) pour le développement de la DP6, et plus généralement la découverte des métiers dans l'académie de Lille (2007).



Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), voir nos [Mentions légales](#)



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

École supérieure de l'éducation nationale

www.esen.education.fr